

gouvernement examine cette question au terme d'un délai de cinq ans, afin de déterminer si cette procédure est satisfaisante.

Un autre grave sujet de préoccupation a été pour nous le problème des anciens combattants souffrant d'infirmités graves et multiples. Le Livre blanc contenait un certain nombre de propositions à ce sujet. Ce Livre blanc a donné lieu à certains malentendus. Certains se sont inquiétés de ce que l'on puisse exiger une vérification des ressources. Je n'ai vraiment rien vu de tel dans le Livre blanc. Le ministre a expressément nié que pareille chose ait été envisagée. Le comité a bien précisé que la question du versement d'indemnités supplémentaires, au-delà du taux de base de 100 p. 100, à certaines catégories d'anciens combattants souffrant d'infirmités graves et multiples méritait d'être examinée attentivement.

Le député qui a proposé cette motion a déclaré en termes très émouvants que le Canada a contracté une dette envers ceux qui ont servi dans les forces armées. Il n'y a pas de dette plus grande que celle d'un pays envers ceux qui l'ont servi et qui ont souffert pour lui dans leur chair, leur esprit et leur cœur. Bien des anciens combattants ont subi de dures épreuves. Les recommandations du comité dépassent de beaucoup celles du Livre blanc.

Le rapport que nous avons présenté se divise en deux parties. Nous avons énuméré les recommandations du comité Woods que nous acceptons d'emblée et celles sur lesquelles nous n'étions pas entièrement tombés d'accord. Nous avons énoncé les raisons de notre désaccord et dans certains cas, avons suggéré des modifications. Le comité ayant rédigé son rapport l'a présenté à la Chambre en juin, où il a été adopté à l'unanimité. C'est avec plaisir que j'ai vu dans le discours du trône une mention indiquant que la Chambre serait saisie d'une mesure législative. Le ministre pourra en dire beaucoup plus long que moi lorsqu'il abordera le sujet.

Une grande attention a été accordée aux recommandations du comité par divers organismes, par le ministre et son ministère. On a remarqué avec grand plaisir que dans le numéro d'août de la *Legion*, revue nationale de la Légion royale canadienne, la couverture reproduisait la photographie des membres du comité. L'éditorial qui va suivre est très louangeur. Je ne le citerai pas en détail. En voici une partie:

...le rapport a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes et au stade suivant, nous le supposons, le ministre des Affaires des anciens combattants demandera au cabinet d'approuver ce rapport, à la suite de quoi les fonctionnaires du ministère de la Justice pourront se mettre à rédiger le projet de loi nécessaire.

L'auteur de l'éditorial est très au courant des différentes étapes du processus législatif. Les editoriaux de la *Legion* et les publications des autres organismes d'anciens combattants sont empreints d'une confiance paisible. Ils reconnaissent de toute évidence la bonne volonté dont on a fait preuve. Celle-ci n'a été entachée d'aucun esprit de parti au comité. Je suis convaincu que le programme qui va être présenté sera accepté par tous.

J'aimerais relever un passage du dernier numéro de la revue *Fragment* des amputés de guerre. Les remarques à l'endroit du rapport du comité sont particulièrement élo-

[M. Francis.]

gieuses. Il serait peut-être préférable qu'un autre député les répète. En voici une partie:

Le comité parlementaire de 1969-1970 ne le cède en rien aux célèbres comités des affaires des anciens combattants du passé. Il avait pour tâche d'extraire l'essentiel du rapport Woods, de le comparer au Livre blanc du gouvernement sur les pensions des anciens combattants, d'y ajouter les opinions bien documentées des organismes d'anciens combattants et de proposer un régime capable de répondre aux besoins.

Il y a tout lieu de croire que même si le comité a rejeté certaines principales recommandations, comme l'indexation sur l'âge, ces organismes sont en général enchantés du travail du comité. Il faut nous demander maintenant quelle orientation sera prise, à quoi nous pouvons raisonnablement nous attendre.

Vendredi dernier nous avons terminé le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. D'autres mesures d'urgence nationale ont ensuite fait l'objet de débats spéciaux. Je sais très bien comment, pendant une session, le temps peut filer sans que nous nous en rendions compte. Je dis aux députés que les anciens combattants de notre pays peuvent avoir pleine confiance dans les mesures en voie de préparation qu'on cherchera à faire adopter par la Chambre. A en juger par les déclarations des députés d'en face, des considérations partisanses ne viendront pas prolonger le débat. Les députés manifesteront le même esprit qu'au sein du comité et se feront un plaisir d'approuver la mesure législative.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes très heureux que ce jour soit consacré à l'examen des questions concernant les anciens combattants. C'est avec grand plaisir que je félicite le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) d'avoir présenté la motion que nous étudions en ce moment. Si j'ose dire, je n'aurais pu la formuler mieux moi-même. Ceci dit, je dois ajouter qu'à la fin de mes remarques, je proposerai un amendement pour l'améliorer un tant soit peu.

• (3.20 p.m.)

Je fais miens les propos des deux orateurs qui m'ont précédé quant à l'excellence du travail du comité permanent des affaires des anciens combattants. Au cours des années, j'ai fait partie d'un assez grand nombre de comités de la Chambre, mais aucun ne m'a intéressé davantage. On y étudie des questions vraiment importantes, tous les membres manifestent beaucoup d'ardeur et de dévouement, et le résultat de notre travail et de notre collaboration a été un rapport qui s'est révélé supérieur à ce que j'avais espéré au début. Puis-je dire à ce propos que c'est précisément par suite de l'unanimité du comité à presque toutes les étapes du travail—le rapport Woods, le Livre blanc, le rapport du comité—que je regrette le grand retard à mettre ses propositions en pratique.

J'espère qu'en saisissant aujourd'hui la Chambre de cette motion, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe parviendra à hâter les choses. Si, à la suite des délibérations d'aujourd'hui, le ministre peut annoncer que la loi sera inscrite au *Feuilleton* dans les quelques prochains jours, nous aurons eu une journée digne de